

Mortalité puerpérale par cause de décès.—Le tableau 31 donne la mortalité puerpérale par cause de décès ainsi que le taux par 100,000 naissances vivantes. Hier encore, les deux principales causes étaient la septicémie puerpérale et les toxémies de la grossesse. Depuis la venue des sulfamides, en 1936, la mortalité due à ces deux causes a diminué de moitié.

31.—Mortalité puerpérale et taux par 100,000 naissances vivantes, par cause de décès, 1945-1947

N° de la nomenclature internationale	Cause de décès	Nombre de décès			Taux par 100,000 naissances vivantes		
		1945	1946	1947	1945	1946	1947
140	Avortement avec mention d'infection...	52	41	43	18.0	12.4	12.0
141	Avortement sans mention d'infection...	18	39	36	6.2	11.8	10.0
142	Gestation ectopique.....	23	28	15	8.0	8.5	4.2
143	Hémorragies de la grossesse—décès avant l'accouchement.....	12	8	4	4.2	2.4	1.1
144	Toxémies de la grossesse—décès avant l'accouchement.....	32	32	27	11.1	9.7	7.5
145	Autres maladies et accidents de la grossesse—décès avant l'accouchement.....	18	35	24	6.2	10.6	6.7
146	Hémorragies au cours de l'accouchement et de l'état puerpéral.....	124	103	136	42.9	31.1	37.9
147	Infection pendant l'accouchement et l'état puerpéral.....	178	122	93	61.6	36.9	25.9
148	Toxémies puerpérales—décès après l'accouchement.....	94	88	81	32.6	26.6	22.6
149	Autres accidents de l'accouchement.....	65	61	57	22.5	18.4	15.9
150	Conditions autres et non spécifiées de l'accouchement et de l'état puerpéral.....	44	38	38	15.2	11.5	10.6
	Totaux, toutes causes.....	660	595	554	228.6	179.9	154.3

Section 5.—Maladies transmissibles

Le Bureau fédéral de la statistique a commencé en 1933, à la demande du ministère des Pensions et de la Santé nationale et de concert avec les ministères provinciaux de la Santé, de faire rapport sur les maladies transmissibles au Canada. Depuis, la Division des statistiques vitales du Bureau a été chargée de réunir et d'analyser chaque semaine les données sur les maladies transmissibles, sauf au cours d'une brève période en 1939-1940 durant laquelle ce travail a été confié au ministère des Pensions et de la Santé nationale. Les analyses courantes s'étendent aux cas de maladie vénérienne signalés. Une formule uniforme est employée par toutes les provinces.

Le tableau 32 donne le nombre de cas de maladie transmissible signalés au Bureau fédéral de la statistique par les ministères provinciaux de la Santé en 1947. La déclaration de deux maladies, la dysenterie et la rubéole, n'étant pas obligatoire dans toutes les provinces, leur total n'est pas absolument sûr.